



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ RELATIF A LA
MAINTENANCE ET ASSISTANCE DU SYSTEME
DE CAISSE DU RESTAURANT MUNICIPAL DE
VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-23-427
EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que le contrat d'installation et de maintenance de la caisse prend fin au 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de poursuivre le maintien des prestations et assurer la maintenance du système de caisse du restaurant municipal de Vincennes ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ARD, sis Micropolis – Bâtiment Clématis- CS26003–05005 GAP cedex, représentée par Monsieur François FOULON en qualité de Directeur Général, un marché relatif à la maintenance et assistance du système de caisse du restaurant municipal de Vincennes.

La validité de ce marché est à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une période initiale de 12 mois et il est reconductible de façon tacite 3 fois par période d'un an, pour se terminer le 31 décembre 2027.

Le marché est traité à prix mixte et se compose comme suit :

- Le montant annuel de la prestation à prix forfaitaire est 1 072.25 € HT
- Les prestations complémentaires font l'objet d'un bon de commande pour un montant maximum annuel de 5 000.00 € HT

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231122-lmc1H11280H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/11/2023
Date de Publication : 24/11/2023